

## **Traitement du bitcoin et des ICO selon le droit comptable du CO: prise de position commune d'EXPERTsuisse et Crypto Valley Association (CVA)**

EXPERTsuisse et CVA travaillent en étroite collaboration pour les questions liées au traitement du bitcoin et des ICO selon le droit comptable du CO. L'exemple de cas élaboré en commun en décembre 2018 sur le thème de la comptabilisation des ICO avec attribution de jetons d'utilité a été complété par d'autres sous-variantes ainsi que par une nouvelle question sur la comptabilisation des ICO avec attribution de jetons d'investissement. Dans un document séparé, EXPERTsuisse met gratuitement ces explications à la disposition de toute personne intéressée.

### **Lien(s) et téléchargement(s)**

- [Prise de position d'EXPERTsuisse et de Crypto Valley Association \(CVA\) relative au traitement du bitcoin et des initial coin offerings \(ICO\) dans la présentation des comptes selon le CO](#)